

Compte-Rendu du conseil Municipal du

Mercredi 13 septembre 2023

Rappel : ORDRE DU JOUR :

- Ordre du jour :
 - Élection du secrétaire de séance.
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023
 - Compte-rendu des délégations accordées au Maire.
 - Recours à l'emprunt pour le financement des investissements
 - Décision budgétaire modificative n°2
 - Attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé
 - Subvention au CCAS
 - Tarif de locations des salles municipales
 - Modification du tableau des effectifs
 - Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57
 - Nouvelles adhésions au SIDEN SIAN
 - Convention avec la CCPC pour le service commun énergie
 - Compte-rendu des commissions
 - Informations diverses (finances, dossiers en cours)
 - a. Point finances
 - b. Réseau de chaleur
 - c. Extension SDF
 - d. Travaux Noréade
 - e. Lotissement « Loger »
 - f. Déploiement du programme « villages d'Avenir »
 - g. Journées du Patrimoine
 - Questions diverses

Présents : Joseph BEGHIN, Philippe DELCOURT, Perrine DEMAY, Amaury DIDELOT, Valérie FIEVET, Yann GRAENICHER, Maéva GUENOT, Geoffrey INGELAERE, Lenna LE MOIGNE, Chloé LEMAIRE, Jean-François MAHIEU, Florence MUGGEO, Gérald PADÉ, Véronique THOMAS, Catherine GUILLAUD, Appoline HOUPE, Aurore FERRET

Excusés : M Gauthier DHORDAIN donne pouvoir à Mme Florence MUGGEO, M Patrice COUSIN donne pouvoir à Mme Aurore FERRET

Absents : M Amaury DIDELOT

Nombre de conseillers : en exercice : 19, Présents : 16, Votants : 18

Début de séance à 20h30

1 - Election du secrétaire de séance

Madame LEMAIRE Chloé, candidate, est élue secrétaire de séance

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Après en avoir pris connaissance, les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

Monsieur Geoffrey INGELAERE fait remarquer que le point 1 du compte-rendu du Conseil du 9 juin 2023 ne fait pas apparaître le résultat des votes. Le point 1 ayant été adopté à l'unanimité, Monsieur de Maire propose d'acter le résultat de ce vote dans le compte-rendu qui sera fait à la fin de la présente séance.

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité

3- Compte-rendu des délégations accordées au Maire.

Attribution du lot 1 du marché de réseau de chaleur : gros œuvre étendu (estimation 120 000€HT)

Après mise au point, l'offre avec variante (fondation renforcée par des pieux, obligatoire) a été retenue pour un montant de 184 379,61€ HT, soit 221 255,53€ TTC

4 – Recours à l'emprunt pour le financement des investissements

Au budget pour l'extension de la SDF nous avons prévu 500 000€ de dépenses. A ce jour ce projet est estimé à 680 000€. De plus nous avons sollicité une subvention DETR (Etat) de 260 000€ qui vient d'être refusée. L'ensemble fait un écart de 440 000€. Avec la hausse des matériaux, nous avons déjà une hausse du projet « Réseau de Chaleur » de 50 000€ par rapport à l'estimation du bureau d'étude. Nous avons aussi le refus d'une demande de subvention de la DSIL pour l'installation des panneaux solaires. De ce fait pour financer les 3 opérations, il manque au budget environ 500 000€. Pour éviter un emprunt important la « commission finance » propose de décaler d'autres projets prévus en 2023 et de les reporter en 2024. De ce fait, M Le maire propose d'avoir recours à l'emprunt pour un montant de 200 000€.

Décision du conseil : 14 voix « pour »

*4 abstentions : Mmes Maéva GUENOT, Lenna LE MOIGNE, Aurore FERRET, Perrine DEMAY
0 voix « contre »*

5– Décision budgétaire modificative

Suite à la mise en conformité du CA et de l'affectation des résultats délibérés le 9 juin 2023, la Trésorerie nous demande de revoir la modification budgétaire n°1 qui ne régularise pas complètement la mise en conformité.

Compte tenu de la décision de recours à l'emprunt de 200 000€, de la suppression de subvention DETR 231, de l'augmentation des dépenses pour le réseau de chaleur et l'extension de la salle des fêtes, la structure budgétaire d'investissement est modifiée.

D'autre part, suite à l'aide apportée aux entreprises pendant la période COVID et selon la convention mise en place avec Initiative Lille Métropole Sud, le budget doit être ajusté pour régler une somme de 710,48€.

Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération n°2023-031 du 5 mai 2023 et les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	30 000,00	1068 (10) : Excédents de fonctionnement	30 000,00
204113 (204) : Projets d'infrastructures d'intérêt national	710,48	1341 (13) : DETR	-260 000,00
2111 (21) : terrain pour Salle de sport	-300 000,00		
21318 (21) : Extension Salle de Fêtes	318 339,52	1641 (16) : Emprunts en euros	200 000,00
21538 (21) : Réseau de chaleur	50 000,00		
21571 (21) : skate parc	-60 000,00		
21735 (21) : panneaux photovoltaïques école	-69 050,00		
Total Dépenses Investissement	-30 000,00	Total Recettes Investissement	-30 000,00

FONCTIONNEMENT (rééquilibrage suite modification °1)

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
6042 (011) : Achat prest.de serv.(autres que terrains à aménager)	-30 000,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	-30 000,00
Total Dépenses Fonctionnement	-30 000,00	Total Recettes Fonctionnement	-30 000,00
Total Dépenses	-60 000,00	Total Recettes	-60 000,00

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité

6- Attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Rappels :

- Pour bénéficier d'une subvention municipale, les associations doivent compléter le CERFA 12156*06 conformément au Conseil municipal du 23 mars 2022 (contrat d'engagement républicain)
- **TOTAL général prévisionnel pour 2024 : 7142 €** au lieu de 5 767 € en 2023

Proposition pour 2024 en tenant compte de l'inflation 2023 de 5,5% à ce jour

Associations locales :

Association des aînés de Bachy	324 €
L'amicale Laïque Romain Rolland (activité autour de l'école)	324 €
Ancien combattants UNC-AFN - section Bachy-Bourghelles	324 €
Cercle Saint-Eloi	264 €
Les Bois sans soif	340 €
Les joyeux bourleux	250 €
La danse bachynoïse	635 €
Sport &CO	500 €
Bien-être	200 €
Association Vivons Bachy	324 €
Association de musique « Milasi »	150 €
Association tennis de table bachynoïse	310 €
Festibachy	485 €
Le Musée d'Antan	240 €
Association « Epoqu'audio »	324 €
Association des parents d'élèves du complexe scolaire J.Brel (AP2EJ2B)	420 €
Entente de football Mouchin-Bachy	368 €
Harmonie l'Avenir de Bourghelles	320 €
TOTAL	6 102 €

Décision du conseil subventions associations Bachynoïses : Ajournée

Le conseil souhaite établir rapidement des critères prédéfinis clairement afin d'attribuer de façon équitable les subventions.

Il est également demandé que le CERFA nécessaire à l'octroi des subventions soit disponible sur le site internet de la commune. Aucune subvention ne peut-être versée sans le bilan de l'année précédente et une copie de l'attestation d'assurance.

Autres associations « extérieures » ou œuvres philanthropiques ou personnes de droit privé qui ont été retenues :

La société historique du Pays de Pévèle	160 €
Fondation de Pévèle	160 €
Association « Ludopital »	160 €
La LPA	160 €
CATNAT (sinistrés sécheresse)	200 €
PEVELE ZERO déchet	200 €
TOTAL	1040 €

Décision du conseil subventions extérieures : Favorable à l'unanimité

7- Subvention aux manèges

Pour venir s'installer le W-E des 24-25-26 juin sur la place, les forains demandent une participation. M. le Maire propose une subvention de 130 € par manège, ce qui équivaut au coût de branchement électrique qu'ils doivent verser au fournisseur d'énergie. A savoir que nous leur achetons également un nombre de tickets à distribuer aux enfants de Bachy (180 tickets petit manège, 220 jetons auto-scooters). Comme pour les années antérieures au « Covid », M. le Maire propose la distribution de 2 tickets « manège » à chaque enfant, pour tous les enfants scolarisés à Bachy ou non (primaire & maternelle) et jusqu'à 16 ans.

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité

Mme Muggeo pour M DHORDAIN Gauthier fait remarquer qu'un troisième manège intermédiaire (7-10ans) serait le bienvenu. -> à étudier la possibilité d'installation derrière la Mairie, et trouver un forain intéressé.

8- Subvention à deux sportives de haut niveau.

Deux jeunes sportives, Camille Mouvaux & Marine Mouvaux, pratiquant la gymnastique à Cysoing participe à de nombreuses compétitions régionales et nationales en FFG & FSCF. Leurs frais de déplacements et d'hébergement ne sont pas tous pris en charge par le club ce qui représente une grosse charge financière ajoutée à la cotisation au club, à la licence et à l'équipement sportif. Elles nous sollicitent pour une aide. Afin d'encourager les jeunes pour ce haut niveau sportif, M. le Maire propose de leur accorder une subvention de 150 € chacune, comme lors de la délibération de l'année précédente. Le conseil souhaite avoir périodiquement le résultat des différentes compétitions, une information pourra être donnée dans le mensuel communal et une mise à l'honneur pourra être organisée lors de la cérémonie des vœux de 2024.

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité à condition de présenter leur projet sportif (organisation confiée à Mme Chloé LEMAIRE)

9- Subvention au CCAS

M. le Maire propose de verser au CCAS une subvention annuelle afin de l'aider dans son fonctionnement. Eu égard aux ressources et aux dépenses du CCAS, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 500 €. Le CCAS s'occupe notamment du colis des aînés, de l'aide au permis de conduire, ainsi que de l'aide aux personnes en difficulté.

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité

10- Tarif pour la location des salles municipales

La dernière mise à jour des tarifs a été faite en septembre 2022.

M. le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de 5%.

Le conseil propose une augmentation de 5% pour les Bachynois et de 10% pour les extérieurs.

Le conseil souhaite également augmenter le chèque de caution de 200€ à 500€.

Il est précisé que le chèque de réservation, l'assurance et le contrat doivent comporter le même nom que le locataire de la salle. Pas de location pour les anniversaires pour personne de- de 22ans.

Modalités et dispositions relatives aux locations :

- Une caution de 500€ est demandée à chaque utilisateur lors de la remise des clés. Celle-ci sera rendue à l'intéressé après inventaire du matériel et état des lieux. Toute dégradation ou casse sera facturée au prix coûtant selon la délibération en date du 13/01/2012 ;
- Un acompte de 150€ pour la Salle des Fêtes et de 75€ pour le Foyer Rural sera demandé au locataire le jour de la réservation. L'acompte sera déduit du montant de la location le jour de la remise des clés. Cet acompte ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en cas d'annulation de la réservation, sauf par décision du Conseil municipal pour motif exceptionnel et indépendant de la volonté du locataire.
- Les Associations locales de BACHY bénéficient chaque année de l'utilisation gratuite des salles pour assurer leur fonctionnement (manifestation, A.G., ...) et pourvoir à l'animation du village. Il leur sera demandé une caution de 50€ qui leur sera rendue après inventaire du matériel et état des lieux. Toute dégradation ou casse sera facturée au prix coutant selon la délibération en date du 13/01/2012. Pour d'autres usages, le tarif des habitants locaux sera appliqué ; *Suite aux remarques, le conseil décide que pour les associations : en dessous de 15€, les frais supplémentaires, suite à la casse, ne seront pas réclamés.*
- pour l'installation d'un magasin itinérant ou d'une exposition au foyer rural un bail temporaire sera établi avec une location de 15€ par jour d'utilisation (sans cuisine ni vaisselle) ;
- pour les élus et les membres du personnel, pour leurs événements familiaux importants (mariage, décès, anniversaire, etc.), 2 utilisations par an au maximum sont gratuites. Il leur sera demandé un chèque de caution de 50€ qui leur sera rendu après inventaire du matériel et état des lieux. Toute dégradation ou casse sera facturée au prix précisé selon la délibération en date du 13/01/2012 ;
- les conditions de location indiqués dans la délibération du 13/01/2012 précitée demeurent inchangés, à savoir : les locations de salles (salle des fêtes ou foyer), s'entendent du vendredi 16h30 au dimanche 13h ou du samedi 11h30 au dimanche 17h. La salle doit être rangée et balayée, les poubelles triées et rassemblées ;

- le tarif appliqué pour non rangement des tables et chaises ainsi que les tarifs casse/perte vaisselle indiqués dans la délibération du 13/01/2012 précitée demeurent inchangés ;
- Le foyer rural est mis à disposition à titre gratuit (équipement et vaisselle inclus) lors des funérailles d'un membre d'une famille habitant la commune de Bachy (délibération du 08/12/2021).

Tarifcation délibérée le 13/01/2012 :

TARIFS VAISSELLE

- Assiette	3,10	Euros
- Verre sur pied	1,60	Euros
- Verre sans pied	1,60	Euros
- Couvert « Petite cuillère »	1,50	Euros
- Couvert « Fourchette - Cuillère »	3,00	Euros
- Couteau	4,60	Euros
- Saladier	4,50	Euros
- Corbeille à pain Inox	3,00	Euros
- Plat et légumier Inox	11,50	Euros
- Tasse à café	1,60	Euros
- Pot à eau	2,30	Euros
- Salière- Poivrier- Moutardier	1,60	Euros
- Louche inox	7,60	Euros
- Bol	1,60	Euros
- Main d'œuvre / l'heure	12	Euros

NON RANGEMENT DES TABLES & CHAISES

- Tarif forfaitaire	50	Euros
---------------------	----	-------

Nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024 , en tenant compte des remarques des élus:

- Tarifs pour les extérieurs de Bachy pour leurs réunions familiales personnelles

UTILISATION Salles	Location avec verres seuls, sans cuisine	Location avec verres seuls et avec cuisine	Location avec vaisselle et avec cuisine
GRANDE SALLE (200 places maxi)			
pour 120 couverts	484,00	666,00	847,00
pour 180 couverts	545,00	787,00	1029,00
2ème jour			266,00
FOYER RURAL (60 places maxi)			
pour 60 couverts	242,00	266,00	387,00
2ème jour			133,00

- Tarifs pour les habitants de Bachy pour leurs réunions familiales personnelles

UTILISATION Salles	Location avec verres seuls, sans cuisine	Location avec verres seuls et avec cuisine	Location avec vaisselle et avec cuisine
GRANDE SALLE (200 places maxi)			

UTILISATION Salles	Location avec verres seuls, sans cuisine	Location avec verres seuls et avec cuisine	Location avec vaisselle et avec cuisine
pour 120 couverts	220	335	439
pour 180 couverts	265	393	532
2ème jour			115
FOYER RURAL (60 places maxi)			
pour 60 couverts	95	138	173
2ème jour			46

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité

11- Modification du tableau des effectifs

Nous devons ajuster notre tableau des effectifs en tenant compte des mouvements actuels. Modification sur les emplois permanents :

-Création d'un poste d'adjoint technique en 25/35e, poste titulaire

Décision du conseil : 17 voix « pour »

1 abstention : Mme Maéva GUENOT

0 voix « contre »

M Geoffrey INGELAERE demande une réunion de la commission gérant les effectifs de la commune dans un délai maximum d'un mois. Celle-ci sera programmée semaine 40.

12- Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57

C'est une obligation comptable qui ne doit pas poser de difficulté. L'opération technique consiste à créer et ventiler les différentes rubriques du budget. Cette nouvelle nomenclature comptable permet d'unifier les 3 structures comptables : des communes, des départements et des régions, et introduit des nouvelles règles d'amortissements. Aucune modification du contenu des rubriques.

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité

13- Nouvelles adhésions au SIDEN SIAN

Notre accord est sollicité pour l'adhésion au Siden-Sian (Noréade) des communes de Avelin, Iwuy, Enquin et Tortequesne pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie. Le tout sans incidence sur le prix de notre cotisation à ce service.

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité

14-Convention avec la CCPC pour le service commun énergie

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, la CCPC propose un nouveau service pour la gestion des énergies. Celui-ci permettra d'avoir une assistance technique sur les compétences en efficacité énergétique des bâtiments et en énergie renouvelable. Pour y adhérer, il faut signer une convention avec celle-ci

Décision du conseil : Favorable à l'unanimité

15 - Compte-rendu des travaux des commissions :

- Commission scolaire & périscolaire par Mme Fievet (conseil d'école du 26 juin dernier)
 - Nouveau directeur -> Très bons rapports
 - Nouvelle institutrice TPS/MS
 - Rentrée -> baisse des effectifs par rapport à l'année précédente, organisation sans problème
- Commission jeunesse par Mme LE MOIGNE
 - ALSH de juillet -> échos très moyens dans leur ensemble, insatisfaction des parents, enfants passant à travers un grillage, animateurs toujours au téléphone !!??

- > Monsieur le Maire va remonter l'information au conseil communautaire
- ALSH pour 2024 à Bachy -> JUILLET + AOÛT. Mme Lemoine attend une réunion à la CCPC pour connaître les dates des centres pour les 2 mois.
 - CMJ : Renouvellement du conseil municipal des jeunes à 60% -> CMJ à programmer
Inviter le CMJ à la réunion des nouveaux habitants et remise des prix pour les maisons fleuries du 30/09 prochain
 - Commission fêtes & cérémonies par Mme Guillaud (5 juillet, 6 sept)
 - Tout est dans le contre rendu distribué à tout le Conseil par mail
 - Bilan annuel de la crèche -> ajourné au prochain conseil
 - Commission urbanisme par M Delcourt
 - Travaux PLUI -> repérage des éléments de patrimoine remarquable sur la commune par la commission. Le bilan doit-être remonté à la CCPC pour le 15/09
 - Ligne Ascq - Orchies
 - Monsieur le Maire à signer une pétition défendant l'idée de la création d'une voie verte + transport innovant sur l'ancienne ligne TER Ascq + Orchies avec raccordement à la ligne de métro existante. Cette signature lui a été reprochée par le Président. La CCPC, préférant une ligne bus de Orchies à Tressin puis reprenant la départementale (Baisieux-Villeneuve, très encombrée) jusqu'au métro « 4cantons ».
 - Fréquentation de l'agence postale
 - Chiffres stables et encourageant -> 12 à 15 personnes par demi-journée. Un vrai service apporté aux habitants.
 - Très bons échos
 - Commission finance par M Delcourt

6 – Informations diverses

17 - Questions diverses

Monsieur le Maire lève le conseil à 23h45